

Date de dépôt: 26 septembre 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 4 531 350 F pour l'équipement des bâtiments loués à la route de Chancy 88 à Onex pour l'office cantonal de la population, la direction cantonale de l'état civil, le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité et un crédit de fonctionnement unique de 415 454 F pour le déménagement desdits services

Rapport de M. Thierry Cerutti

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux, sous la présidence de M^{me} Morgane Gauthier s'est réunie les 5 et 12 septembre 2006 pour examiner le projet de loi 9873 renvoyé à notre commission par le Grand Conseil. Assistaient aux travaux de la commission:

Pour le DCTI :

M. Gillieron Jean-Pierre, directeur production, DCTI
M. Vuagniaux Béat, chef division gérance, DCTI
M. Grivel Jean-Sven, architecte

Pour le DI :

- M. Gut Bernard, secrétaire général du DI
- M. Labarthe Jean-François, chargé de mission, secrétariat (DI)
- M. Vallotton Paul-Olivier, directeur général de l'office cantonal de la population. (DI)

Les procès-verbaux des séances ont été tenus par M^{me} Platchkova Laura et par M. Constant Jean-Luc, à qui vont nos remerciements.

ÉXPOSÉ DES MOTIFS PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

1. Préambule

1.1 Le présent projet de loi constitue tout d'abord un nouveau pas essentiel dans la réforme du fonctionnement de l'office cantonal de la population (OCP) : comme les députés ont pu le lire dans les pages des rapports de gestion des années 2002 et 2003 consacrées à cet office, la modernisation de l'OCP en vue d'une gestion plus efficace – c'est-à-dire qui offre un meilleur service au public tout en étant plus performante, donc aussi plus économe – passe par les deux conditions suivantes :

- une *gestion électronique des dossiers (GED)*, en lieu et place de dossiers physiques, dont la gestion, qui remonte au XIX^e siècle, est un antimodèle d'efficacité, en même temps qu'elle confine au gâchis des ressources humaines ; la loi 9332 de financement de cette GED a été votée par votre Grand Conseil le 22 octobre 2004; la GED est en cours de réalisation à l'OCP;
- un *déménagement dans des locaux centralisés* permettant une gestion rationnelle de l'office, en lieu et place des services actuellement éclatés entre 4 adresses, 7 entrées, 9 salles d'attente et 25 guichets accueillant bon an mal an 150 000 personnes ; ce déménagement est prévu au mois de mars 2007, au 88 de la route de Chancy .

1.2 Compte tenu d'une part, de la nouvelle composition des départements, qui fait que l'OCP, la direction cantonale de l'état civil, le service cantonal des naturalisations ainsi que le service des passeports et de la nationalité dépendent du même département (à savoir le département des institutions), et d'autre part, de la volonté du Conseil d'Etat de simplifier les procédures, de supprimer les doublons, de développer les synergies et d'obtenir des gains d'efficience, le présent projet de loi vise ensuite à regrouper géographiquement les 3 services précités, qui concernent

également le domaine « population », dans le nouveau bâtiment initialement prévu pour l'OCP.

2. Conditions du déménagement

2.1 Les locaux et le mobilier existants s'agissant de l'OCP

Pour mémoire, les locaux actuels de l'OCP sont dispersés dans des bâtiments sis à quatre adresses :

- 1-3, *rue David-Dufour*, où sont reçus les usagers suisses et étrangers, ces locaux seront récupérés par le DCTI pour y loger la direction du logement;
- 16-18, *boulevard de Saint-Georges*, où se trouvent l'économat et la direction. A noter que le bail des locaux situés 16-18, boulevard de Saint-Georges a été résilié pour le 30 avril 2004 ; depuis cette date, l'OCP occupe ces locaux provisoirement, dans l'attente de son déménagement;
- 20, *rue du Stand*, qui accueillait les frontaliers jusqu'au 14 novembre 2005;
- 7, *rue des Falaises*, où sont reçus les requérants d'asile : il s'agit de conteneurs déposés sur un parking en 1992, qui sont insalubres et dangereux.

En résumé, aussi bien pour leurs 150 000 usagers que pour leurs collaborateurs, les bâtiments actuels sont inadaptés :

- ils ne sont pas équipés pour recevoir les nombreux usagers qui se présentent quotidiennement à leurs guichets;
- ils ne comprennent pas de salle de formation, ni centre de documentation, ni cafétéria ou local pour fumeurs.

Par ailleurs, un inventaire complet du mobilier actuellement à disposition de chacun des collaborateurs a montré que la plupart des bureaux ne permettent pas le passage du câblage informatique, ni l'installation d'équipements périphériques. De plus, la majorité des collaborateurs n'ont pas de lampe de bureau, ni de table d'imprimante incorporée au bureau, ni armoire de classement. Il manque également des vestiaires ou des portemanteaux et des chaises.

2.2 Les locaux et le mobilier existants s'agissant des 3 autres services

Pour mémoire, les locaux des 3 autres services étaient jusqu'ici dispersés dans des bâtiments sis à deux adresses :

- 8, *rue du 31-Décembre* pour la direction cantonale de l'état civil. A noter que le bail sera résilié.

- 2, rue Henri-Fazy, pour le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité.

Compte tenu des liens très étroits existants entre la direction de l'état civil et le service cantonal des naturalisations, les bâtiments actuels sont inadaptés et empêchent, en raison de leur éloignement, de développer des synergies et de réaliser des gains en efficacité. En revanche, le mobilier actuellement à disposition de chacun des collaborateurs des trois services est récent, de telle sorte qu'il pourra être déménagé et conservé sous réserve de quelques adaptations et compléments.

2.3 Description des nouveaux locaux

Deux immeubles administratifs (bâtiments O et M), actuellement en construction 88 route de Chancy à Onex, ont été réservés prioritairement à l'OCP, puis, récemment, à la direction cantonale de l'état civil, au service cantonal des naturalisations ainsi qu'au service des passeports et de la nationalité. Ces deux bâtiments communiquent par un bâtiment de liaison qui servira à l'accueil et à la réception des usagers des quatre services visés.

Il est prévu :

Pour l'OCP :

- 237 places de travail.

Pour la direction cantonale de l'état civil :

- 20 places de travail.

Pour le service cantonal des naturalisations :

- 19 places de travail.

Pour le service des passeports et de la nationalité :

- 9 places de travail.

Au total, ces bâtiments offriront une surface utile d'environ 6550 m², ainsi qu'une partie des sous-sols, soit environ 1200 m², l'autre partie de ceux-ci étant destinée à l'usage de parkings et de locaux techniques.

En lieu et place de ses 4 adresses, 7 entrées, 9 salles d'attente et 25 guichets actuels, l'OCP disposera désormais d'une seule adresse, desservie par deux entrées et deux salles d'attente : la principale avec 12 guichets pour les usagers suisses et les usagers étrangers relevant du droit ordinaire des étrangers, la secondaire avec 4 guichets pour les étrangers relevant du droit d'asile. Cet accès spécifique pour les étrangers relevant du droit à l'asile permettra ainsi de répondre aux besoins particuliers de cette population, qui est appelée à se rendre très fréquemment à l'OCP, notamment pour les

requérants d'asile bénéficiant d'une autorisation de séjour renouvelable de 15 jours en 15 jours.

Quant aux trois autres services, ils disposeront d'une adresse commune, desservie par une entrée principale, et de guichets, salles d'attente et bureaux équivalant à ceux qu'ils occupent actuellement.

Les bâtiments disposeront également d'une infirmerie, d'un coin pour les enfants dans la salle d'attente, de salles de conférence, d'un local destiné à un centre de documentation pouvant servir de bibliothèque juridique ou de salle de réunion, d'une cafétéria, de coins café et de locaux destinés aux fumeurs.

3. Frais d'adaptation des bâtiments

Les frais d'adaptation des bâtiments sont à la charge de l'Etat locataire, parce qu'ils représentent un surcoût par rapport à l'équipement standard d'un bâtiment mis sur le marché et couvrent des coûts d'adaptation aux besoins spécifiques des quatre services.

Ces frais, s'élevant au total à 2 012 922 F, comprennent :

l'aménagement de l'accueil et des guichets	628 721 F
l'adaptation des bureaux	134 805 F
le câblage du bâtiment	335 000 F
le système de verrouillage et de sécurité des bâtiments	298 973 F
l'équipement de la cafétéria (commune aux deux bâtiments + coins café)	108 999 F
la signalétique externe	30 000 F
les honoraires d'architecte (230 258 F), d'ingénieur électricien (38 000 F), d'ingénieur CVC (1500 F), d'ingénieur acousticien (7'000 F) et d'ingénieur civil (3000 F)	279 758 F
les divers et imprévus	54 489 F
la TVA	142 177 F
Total	2 012 922 F

Sont compris dans ces montants l'équipement des réceptions et des salles d'attente :

- Une réception centrale au rez-de-chaussée, située entre les deux bâtiments, accueillera tous les usagers et permettra de les diriger aisément vers les guichets (procédure rapide), vers l'un des bureaux où sont menés

les entretiens (procédure plus complexe) ou vers le service auprès duquel ils sont convoqués.

- Guichets et salle d'attente de l'OCP : l'effort sera mis sur l'équipement permettant le traitement des demandes et l'encaissement aux guichets afin que les démarches aux usagers soient facilitées. Les infrastructures qui ont été choisies, soit un cloisonnement partiel du guichet et une légère fermeture acoustique, garantiront une bonne confidentialité aux usagers. Ceux-ci auront à leur disposition une salle d'attente de 70 places avec un coin jeux pour les enfants ainsi que des distributeurs de boissons chaudes et froides. Ils seront appelés aux guichets grâce à un système d'affichage électronique. Ainsi que cela est déjà mentionné ci-avant, les usagers relevant de l'asile disposeront d'une entrée, d'une réception de 4 guichets et d'une salle d'attente de 25 places, de manière à répondre au mieux à leurs besoins spécifiques.
- Cafétéria : la création de cette cafétéria doit permettre aux collaborateurs de prendre leurs pauses réglementaires sans avoir à quitter le bâtiment et de retrouver des collègues d'autres services ailleurs que dans les couloirs ou dans les zones publiques. Elle sera équipée en tables et chaises pouvant recevoir 40 personnes assises, de distributeurs de boissons chaudes et froides payantes et d'un appareil à micro-ondes, d'un réfrigérateur, d'une plonge et d'un lave-vaisselle.

4. Frais d'installation technique et de déménagement

4.1 Installation technique

- l'infrastructure du réseau Télécom (devis CTI) :
45 000 F pour la liaison, 82 930 F pour le réseau +
206 825 F pour la téléphonie 334 755 F
- la sécurité et les accès (software, hardware, badges) 102 935 F
- les terminaux monétiques des guichets (15 terminaux et modules, branchements, lignes, etc.) (OCP) 74 350 F
- le système d'affichage et la signalétique (appel des usagers, numérotation des étages et de tous leurs locaux, sorties, etc.) (OCP) 55 760 F
- l'équipement informatique supplémentaire:
 - Pour l'ensemble des bâtiments (devis CTI: serveur d'accès au bâtiment, mise à jour des applications métiers, travaux de déménagement, multiprises et rallonges, etc.) 87 470 F

• Pour la direction cantonale de l'état civil (5 PC, 5 imprimantes, 5 téléphones)	10 000 F
– les divers et imprévus	33 264 F
– TVA	53 089 F
Total	751 623 F

Ces frais comprennent notamment le coût :

- de l'infrastructure réseau téléphone : l'aménagement des nouveaux locaux nécessite l'installation complète de l'infrastructure réseau Télécom et l'équipement de tous les postes de travail en téléphonie IP;
- du central téléphonique de l'OCP : les centaines d'appels téléphoniques quotidiens sont gérés en totalité par les guichetiers, qui assurent la réception téléphonique par tournus. Cette façon de faire a été mise en œuvre en 2003 et a démontré son efficacité et son utilité. Les appels ne sont plus transférés à des collaborateurs absents ou momentanément indisponibles. Ce sont ainsi 6 postes de travail téléphoniques, situés à l'arrière des guichets, qui seront équipés de manière complète;
- de l'installation, aux 15 guichets OCP, d'écrans munis de l'application informatique I-guichet (module rattaché à l'application CFI) en lieu et place de caisses enregistreuses et d'imprimantes métiers pour les quittances.

4.2 Déménagement

OCP (y compris évacuation et destruction du matériel obsolète)	325 280 F
Direction cantonale de l'état civil	22 240 F
Service cantonal des naturalisations	12 379 F
Service des passeports et de la nationalité	7 825 F
Divers et imprévus	18 386 F
TVA	29 344 F
Total	415 454 F

Suite à la demande de l'inspection cantonale des finances et de députés de la Commission des finances du Grand Conseil, les frais de déménagement, qui étaient traditionnellement imputés sur la même rubrique que l'équipement et le mobilier, ne sont plus pris sur une rubrique d'investissement, mais sont imputés sur le budget de fonctionnement, à savoir la rubrique 318 « Honoraires et prestations de services de tiers ».

Les locaux actuels de l'OCP seront complètement vidés, caves comprises. Le mobilier vétuste, les machines obsolètes et les archives n'ayant plus besoin d'être conservées devront être évacués et/ou détruits.

Quant aux trois autres services, le déménagement comprend l'ensemble du mobilier qui peut être conservé ainsi que les archives.

4.3 Total

Au total l'ensemble des frais d'installation technique et de déménagement s'élèvent à 1 167 077 F.

5. Frais de mobilier

5.1 Pour l'OCP, l'étude de l'ameublement des locaux des immeubles de la route de Chancy a été réalisée en étroite collaboration avec la Centrale commune d'achat (CCA). Les frais de mobilier peuvent être répartis entre le mobilier général (pour l'équipement des collaborateurs) et le mobilier spécifique (pour l'équipement des locaux spécifiques).

Mobilier général

L'équipement et l'ameublement des locaux se feront de façon simple (l'ameublement de base de chaque place de travail sera identique), fonctionnelle et ergonomique, de manière à assurer des conditions de travail normales aux collaborateurs, d'une part, et à améliorer le service aux usagers, d'autre part. Les aménagements des locaux dédiés aux services qui reçoivent directement le public seront conformes à ce que l'on peut attendre d'une administration publique moderne.

Parallèlement, l'ensemble du parc mobilier de l'OCP doit être rénové. Plusieurs arguments parlent en faveur de l'achat de mobilier nouveau :

- Le mobilier actuel est vétuste : il est souvent antérieur à 1973, date du déménagement de l'OCP dans ses locaux actuels. Il est donc inapproprié à une organisation du travail moderne incluant la pose d'outils informatiques et le passage de câblages;
- il est en mauvais état : le démontage puis le remontage du mobilier ancien n'est de ce fait pas envisageable sans détérioration et sans frais de restauration;
- il est inadapté : l'emplacement des services dans les nouveaux locaux a été déterminé en fonction des tailles standards de bureaux modernes et de la surface nécessaire par collaborateur (source DCTI). Ce critère a permis de juger si les surfaces offertes étaient adaptées selon les services qui y seraient logés et, partant, de décider de louer ou non.

En revanche, le parc des machines de travail (PC, écrans, imprimantes, etc.), qui est en bon état de fonctionnement, sera déménagé.

Mobilier spécifique

Salle de conférences

Une salle de conférences pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes a été prévue pour permettre d'organiser des séances de travail entre les différents services de l'OCP. Elle permettra également de rencontrer des tiers qui sont en relation avec l'OCP (services d'Etat, associations professionnelles, etc.) dans de bonnes conditions. Cette salle sera équipée d'une table de conférences, de chaises et d'étagères pouvant recevoir des ouvrages. Elle sera équipée de manière à permettre l'utilisation d'un rétroprojecteur mobile.

Salle de formation

La variété des métiers exercés par l'OCP a démontré la nécessité de mettre sur pied des cours de formation. Une formation de base est dispensée à chaque nouveau collaborateur. Une formation continue ou spécifique a été mise en place pour les collaborateurs qui en ont besoin. Pour remplir cette mission, il est nécessaire d'avoir une infrastructure adaptée, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Les nouveaux locaux seront dotés d'une salle de formation équipée du mobilier adéquat ainsi que du matériel nécessaire pour la projection des supports de cours. Cette salle servira également de salle de réunion dans la mesure où la salle de conférences serait déjà occupée.

Comptabilité

En plus de l'équipement standard ce service sera équipé de deux coffres-forts, l'un pour le numéraire, l'autre pour les documents à protéger (passeports, papiers pour visas, etc.).

Infirmierie

Il arrive régulièrement que des usagers, voire des collaborateurs de l'OCP soient victimes de malaise. Afin de gérer au mieux ces situations dans l'attente de l'arrivée des premiers secours, il est prévu de créer un petit local sanitaire équipé d'un lit, d'une civière et d'une pharmacie de premiers secours.

Ces frais s'élevant à 1 644 221 F comprennent :

l'équipement mobilier des 237 postes de travail à 3 900 F le bureau complet	924 300 F
500 mètres linéaires de rayonnages	190 000 F
59 armoires	59 000 F
237 vestiaires	46 400 F
190 sièges (110 pour les deux salles d'attente, 40 pour une salle de conférence et 40 pour cafétéria)	34 000 F
237 lampes de bureau	28 440 F
80 tables mobiles 50 x 50 de travail	28 000 F
41 lampes sur pied	26 650 F
autres accessoires bureautiques (corbeilles à courrier, à papier, sous-main)	23 700 F
1 transpalette électrique	17 000 F
l'équipement mobilier de la salle de conférence	16 000 F
20 tables rondes	10 000 F
des équipements divers : 10 tables pour écriture des usagers (7 500 F), 1 coffre-fort (7 000 F), 10 bacs à plantes (5 000 F), 1 machine à coller les enveloppes (5 000 F), 15 tables basses (4 500 F), 1 <i>videobeamer</i> (4 000 F), équipement du local pour enfants (3 900 F), 1 établi complet (3 100 F), 1 machine à compter les billets (3 000 F), 4 tables hautes (2 400 F), équipement du local sanitaire (1 lit, 1 civière et 1 pharmacie de premiers secours = 1 350F), 1 rétroprojecteur (1 000 F), 7 calculatrices (980 F), 1 présentoir (800 F), 1 écran (800 F), 5 portemanteaux (750 F), 1 tableau blanc magnétique (750 F)	51 830 F
divers et imprévus	72 766 F
TVA	116 135 F
Total OCP	1 644 221 F

5.2 Pour la direction cantonale de l'état civil, il est prévu le mobilier suivant :

renouvellement de 12 postes de travail à 3 900 F	46 800 F
Divers et imprévus	2 340 F
TVA	3 735 F
Total direction cantonale de l'état civil	52 875 F

5.3 Pour le service cantonal des naturalisations, le mobilier actuel peut être conservé. Il est toutefois prévu :

2 appareils rotatifs de classement	61 700 F
Divers et imprévus	3 085 F
TVA	4 924 F
Total service cantonal des naturalisations	69 709 F

5.4 Pour la le service des passeports et de la nationalité, l'ensemble du mobilier peut être conservé.

5.5 Au total, l'ensemble des frais de mobilier des quatre services se monte à 1 766 805 F.

6. Récapitulation des coûts

Frais d'adaptation des bâtiments aux besoins des quatre services	2 012 922 F
Frais d'installation technique	751 623 F
Frais de déménagement	415 454 F
Frais de mobilier	1 766 805 F
Total	4 946 804 F

7. Conclusions

7.1 Le déménagement de l'OCP à Onex marquera une étape essentielle de sa réorganisation au service du public. Après la simplification des procédures et la multiplication de leur conduite par correspondance, après le développement de son site Internet et des prestations en ligne, après la refonte de l'application Calvin et l'aboutissement de la gestion électronique de ses dossiers, ce déménagement permettra d'ouvrir de nouveaux horizons à la réforme de son fonctionnement : guichet unique, meilleurs services rendus aux usagers, nouvelles synergies internes et externes avec d'autres services aux prestations complémentaires. Bref, une gestion plus performante et plus économe, en un mot : plus efficace.

7.2 Quant au déménagement, dans les mêmes bâtiments que ceux prévus pour l'OCP, de la direction cantonale de l'état civil, du service cantonal des naturalisations et du service des passeports et de la nationalité, il permettra de développer des synergies entre les services visés et de réaliser des gains d'efficience.

Ainsi, le canton de Genève disposera d'un centre administratif moderne regroupant l'ensemble du DI faisant partie du domaine « population ».

II. Discussion au sein de la commission

Les futurs locaux d'Onex, dans lesquels seront hébergés l'office cantonal de la population (OCP), la direction cantonale de l'état civil, le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité, comprennent deux bâtiments M et O, qui sont reliés par un bâtiment de liaison.

1. Les raisons du déménagement

L'OCP a emménagé dans ses locaux actuels en 1973. Ces locaux se sont très vite révélés inadaptés. Depuis trente ans, plusieurs projets de déménagement se sont succédés sans aboutir, le dernier étant le projet Kugler à la Jonction, alors que chacun reconnaît la nécessité pour l'OCP de pouvoir accueillir ses 150 000 usagers annuels correctement. Un autre projet a aussi été envisagé à la rue de Lausanne. C'est finalement sur des locaux situés à la route de Chancy, commune d'Onex, que le Conseil d'Etat a porté son choix.

Ce choix s'explique par la situation relativement centralisée du site, eu égard au développement du canton, et par la commune concernée, en faveur de laquelle le Conseil d'Etat s'est souvent engagé, celle-ci bénéficiant d'un

petit rendement au niveau de son centime additionnel, faute d'emplois en suffisance sur son territoire. Le Conseil d'Etat a donc décidé que l'OCP déménagerait à la route de Chancy 88, dans deux bâtiments en construction, avec l'ambition également d'y déménager ensemble la direction cantonale de l'état civil, le service des passeports et de la nationalité, ainsi que le service cantonal des naturalisations, services qui ont des vocations complémentaires dans le domaine de la population et qui sont déjà regroupés dans certains cantons.

Le service de l'état civil est à l'étroit dans ses locaux de la rue du 31-Décembre. Quant au service des passeports, situé à la rue Henri-Fazy 2, il devra faire l'objet d'une augmentation de personnel et de locaux en raison du remplacement probable du passeport 03 par le seul passeport biométrique 06. S'agissant des locaux du service des naturalisations, également situés à la rue Henri-Fazy 2, ils s'avèrent également peu adaptés. Le regroupement de tous ces services avec l'OCP à la route de Chancy constitue dans ce contexte une bonne opportunité.

Il s'agit ainsi d'offrir un service plus efficace à l'usager, qui n'aura plus besoin de courir d'un point de la ville à l'autre (guichet unique) et de développer des synergies sources d'économies, par exemple au niveau des services généraux : comptabilité, ressources humaines, économat, service des dossiers, accueil ou service informatique.

Le déménagement de l'office cantonal de la population (ci-après l'OCP) doit s'effectuer au mois de mars 2007, tandis que le déménagement des autres services concernés, s'échelonnera durant le printemps et l'été 2007.

2. La répartition des locaux

A la demande de la commission, qui a renoncé à se rendre sur place, M. Grivel, architecte de ces bâtiments, a présenté ces locaux sur plan aux députés :

La partie de liaison (deux niveaux) sera, au rez, réservée à l'entrée principale et à l'accueil, d'où les usagers seront orientés vers leur service de destination; au premier étage, ce sera un lieu de passage d'un bâtiment à l'autre, qui pourra également servir de grande salle de séance ou recevoir, en cas de besoin, des collaborateurs supplémentaires.

Le bâtiment M (quatre niveaux sur rez) comprend : au rez, les douze guichets de l'OCP, la salle d'attente, la centrale téléphonique et la comptabilité de l'OCP; au 1^{er}, le service des livrets et le service suisses et attestations de l'OCP; au deuxième, le service prise d'emploi de l'OCP et le service des passeports et de la nationalité (trois guichets et une salle

d'attente); au troisième, le service des données personnelles (état civil et adresses) et internationaux de l'OCP ainsi que la direction cantonale de l'état civil; au quatrième étage se trouveront le service des enquêtes de l'OCP et le service cantonal des naturalisations.

Dans le bâtiment O (trois niveaux sur rez), qui est plus petit, seront logés uniquement des services de l'OCP : au rez, on trouvera une salle d'attente, le service asile, ses guichets et l'économat; au 1^{er} seront logés le service juridique et de formation, le service des mesures et le service examens (procédure selon la loi sur les étrangers); au deuxième étage, on trouvera le service des dossiers / GED (gestion électronique des dossiers) et un lieu de cafétéria (qui ne sera qu'un coin café et non une exploitation concurrençant le commerce local); le troisième étage sera celui de la direction, du secrétariat de direction, du service des ressources humaines et d'une salle de conférence.

3. Etat de la construction

Les travaux sont bien avancés et les délais tenus : le plancher technique a été réalisé, les plaques des corridors seront prochainement installées et les sanitaires équipés. Les travaux pourraient être théoriquement terminés le 30 novembre 2006, mais leur finition dépend du vote du projet de loi. La loi étant votée, les guichets pourraient être posés pour la fin de l'année. L'urgence est le câblage informatique.

Les députés ont pu se convaincre que la construction est moderne et fonctionnelle sans être luxueuse. Le chauffage est réalisé à travers une ventilation tempérée en hiver et du frais en été « complémenté par un ventilateur convecteur ». Les apports de chaleur et de frais peuvent être utilisés pour chauffer l'eau en cas de besoin.

4. Places de parking

Les places de parking sont au nombre de 59, qui seront louées par les collaborateurs au prix de 165 F la place. Les places sont louées au personnel qui en fait la demande, par ordre de priorité. Les lignes 2 et 10 des TPG s'arrêteront devant ces nouveaux locaux, qui seront desservis par le tram d'ici quelques années. Quant aux usagers, 20 places à durée limitée sont prévues devant le bâtiment, ce qui devrait s'avérer suffisant avec l'introduction de la gestion électronique des dossiers, qui accélérera notablement (deux secondes au lieu de dix à vingt minutes !) la recherche des dossiers et par conséquent le temps d'attente et le service des usagers.

5. Loyer et option d'achat

Un contrat de bail pour une durée de vingt ans a été conclu le 8 octobre 2003. La prise d'effet du bail a été fixée au 1^{er} décembre 2006 pour un montant de 2 564 100 F par année, qui comprend une part des aménagements. Le loyer est basé sur un prix de 350 F au mètre carré.

Par ailleurs, un droit d'emption a été octroyé à l'Etat pour une durée de deux ans dès l'inscription au registre foncier pour un montant approchant les 42 000 000 F. L'Etat est en outre au bénéfice d'un droit de préemption durant toute la durée du bail, le prix d'acquisition s'exerçant au prix proposé par le tiers acquéreur.

6. Equipement des nouveaux locaux

Vétuste (souvent antérieur à 1973, date du déménagement de l'OCP dans ses locaux actuels), en mauvais état, inadapté aux tailles standard des bureaux modernes, le mobilier de l'OCP doit être complètement renouvelé, à la différence de celui des autres services. Il va de soi toutefois que tout ce qui peut encore être utile et adapté sera déménagé. Venant d'être largement renouvelé, le parc informatique sera déménagé.

7. Légalisations et apostilles

La chambre des notaires, représentée par son président, M. Bénédicte de Candolle, a été auditionnée par la commission sur la délivrance des 38 000 légalisations (de signatures, de documents) et apostilles qui sont effectuées chaque année par un collaborateur du service des passeports. Sans remettre en cause le déménagement, la chambre des notaires insiste pour que cette prestation reste centralisée au centre ville, autour duquel gravitent la plupart des études de notaires. Comme il s'agit d'une tâche de chancellerie, la commission s'est demandée – sans conclure ni sur le bien-fondé de cette demande, ni sur l'opportunité d'y donner suite – si effectivement cette tâche et ce collaborateur ne pourraient pas être rattachés à un service de la chancellerie.

8. Préavis technique du CTI

Les devis de l'infrastructure du réseau télécom et de l'équipement informatique supplémentaire (serveur d'accès aux bâtiments, mise à jour des applications métiers, travaux de déménagement etc.) ont été établis par le CTI, qui a été associé très tôt par les architectes à la définition de l'équipement spécifique des bâtiments. De plus, le CTI n'établit pas de fiche

pour les projets de déménagements. Pour ces raisons, il n'y a pas eu de préavis technique proprement dit, mais le CTI s'est proposé d'établir une fiche si la commission le souhaitait. Ce document n'a pas été demandé lors de la séance du 12 septembre. Il n'y a pas eu de préavis technique proprement dit, mais le CTI s'est proposé d'établir une fiche.

9. Appréciation du projet

La commission a jugé que le crédit d'aménagement proposé avait des ratios corrects (23 m² par place de travail, y compris les surfaces publiques, comme les salles d'attente et les couloirs). Si le prix de l'équipement au mètre carré a pu être jugé un peu élevé, c'est en raison des spécificités du grand service qu'est l'OCP, qui continue de recevoir bon an mal an – malgré un effort important de développer les procédures par correspondance – près de 150 000 usagers à ses guichets : l'aménagement de l'accueil et des guichets et l'infrastructure du réseau télécom pour la téléphonie reviennent ainsi à près de 1 million, ce qui est cher en soi, mais peut être considéré comme justifié par rapport au nombre d'usagers reçus. Le loyer correspond aux usages (calculé sur 6,25 % brut). Les charges d'entretien sont comprises, mais pas le chauffage et l'eau chaude, qui représentent, selon le DCTI, des coûts relativement peu élevés. Le projet est jugé bon par la commission.

A propos de ce projet, la commission s'est toutefois interrogée, sans conclure, sur la question ou non d'un PPP (*Public Private Patnership*), cette question ayant déjà été longuement débattue à l'occasion de la location des locaux à Grand-Pré. Ce qui est vrai, c'est que le DCTI est souvent confronté à des problèmes de *timing*, qui est souvent en décalage par rapport au temps requis par le dépôt d'un projet de loi, et que la nécessité de pouvoir saisir les opportunités qui se présentent empêche parfois de recourir aux procédures qui seraient normalement les plus adéquates. Au-delà de ce projet de loi, cette problématique reste à approfondir.

C'est ainsi que la commission propose à l'unanimité l'adoption rapide de ce projet de loi.

VOTES

VOTE D'ENTRÉE EN MATIÈRE

La présidente met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 9873-A
Commissaires présents au moment du vote : 12

L'entrée en matière sur le PL 9873-A est **acceptée à l'unanimité** :
2 S, 2 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC

2^{ème} DÉBAT

Titre et préambule

Le titre **est accepté à l'unanimité** :
2 S, 2 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC

Article 1 à 7

Les articles 1 à 7 **sont adoptés** sans opposition.

VOTE D'ENSEMBLE

Mis aux voix, le projet de loi 9873-A dans son intégralité.

Le PL 9873-A est adopté à l'unanimité par :

12 (2 S, 2 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

CONCLUSION

Au bénéfice de ces explications, la commission des travaux vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

Tableaux financiers

Projet de loi (9873)

ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 4 531 350 F pour l'équipement des bâtiments loués à la route de Chancy 88 à Onex pour l'office cantonal de la population, la direction cantonale de l'état civil, le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité et un crédit de fonctionnement unique de 415 454 F pour le déménagement desdits services

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit extraordinaire d'investissement

¹ Un crédit extraordinaire d'investissement de 4 531 350 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'équipement des bâtiments loués à la route de Chancy 88 à Onex pour l'office cantonal de la population, la direction cantonale de l'état civil, le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité.

² Il se décompose de la manière suivante :

Frais d'adaptation des bâtiments	2 012 922 F
Frais d'installation technique	751 623 F
Frais de mobilier et équipement	1 766 805 F
Total	4 531 350 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit extraordinaire ne figure pas au budget 2006. Il est comptabilisé dès 2006 sous les rubriques 05.08.00.00 506 0 0207 (frais d'installation technique) et 05.04.03.00 503 0 1450 (frais d'adaptation des bâtiments) et dès 2007 sous les rubriques 04.03.04.00 506 0 1401 (frais d'équipement et de mobilier de l'office cantonal de la population), 04.03.02.00 506 0 1401 (frais d'équipement et de mobilier du service des passeports et de la nationalité), 04.03.03.00 506 0 1401 (frais d'équipement et de mobilier de la direction cantonale de l'Etat civil) et 04.03.06.00 506 0 1401 (frais d'équipement et de mobilier du service cantonal des naturalisations),

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit extraordinaire est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Crédit de fonctionnement

Un crédit de fonctionnement de 415 454 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour le déménagement de l'office cantonal de la population, de la direction cantonale de l'état civil, du service cantonal des naturalisations et du service des passeports et de la nationalité dans les bâtiments loués à la route de Chancy 88 à Onex.

Art. 6 Budget de fonctionnement

Ce crédit est inscrit au budget de fonctionnement 2007 sous les rubriques 04.03.04.00 318 (frais de déménagement de l'office cantonal de la population), 04.03.02.00 318 (frais de déménagement du service des passeports et de la nationalité), 04.03.03.00 318 (frais de déménagement de la direction cantonale de l'Etat civil) et 04.03.06.00 318 (frais de déménagement du service cantonal des naturalisations).

Art. 7. Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

ANNEXES

Tableau de répartition des coûts (services au Di - DB - C11)

Libellé	OCP	DCEC	SPN	Natu	OCP	DCEC	SPN	Natu	DB	CTI	Total	Commentaires
	Investissement				Fonctionnement							
Frais d'adaptation du bâtiment												
Aménagement de l'accueil et des guichets									628721		628721	
Adaptation des bureaux									134505		134505	
Cablage du bâtiment									335000		335000	
Système de verrouillage et de sécurité des bâtiments									298973		298973	
Équipement de la cafétéria									108360		108360	
Signalétique externe									30300		30300	
Honoraires d'architecte et d'ingénieurs									279756		279756	Au prorata de la répartition des coûts (0,00% du total des coûts hors TVA)
Divers et imprévus									54489		54489	
TVA									142177		142177	
Total frais d'adaptation du bâtiment	0	0	0	0	0	0	0	0	2702922	0	2702922	
Frais d'installation technique												
Infrastructure réseau Télécom et central Wi.										334756	334756	
Sécurité et accès									92935		102935	
Termaux moniteurs									74350		74350	
Système d'affichage et signalétique												
Équipement informatique supplémentaire										87470	87470	CTI: 46470 (équipement informatique supplémentaire) + 30'000 (déménagement SAP) + 11'000 (multiprises et rallonges)
Équipement informatique supplémentaire pour la DCEC										10'000	10'000	5 PC, 5 imprimantes, 5 téléphones
Transfert sur CD-Rom fiches cartographiques										0	0	Supprime du PL déménagement, puis qu'amendement au PB 2006
Divers et imprévus										4647	22111	Au prorata de la répartition des coûts (5% des coûts totaux hors TVA)
TVA										7416	35798	
Total frais installations techniques	10383	0	0	0	0	0	0	0	104398	499626	751622	
Frais de déménagement												
Déménagement												
Divers et imprévus												
TVA												
Total frais de déménagement												
Équipement mobilier												
Postes de travail												
Rayonnages												
Armoires												
Vestiaires												
Compactus												
Armoires relatives												
Sélinges												
Tapis de bureau												
Tapis de sol												
Lampes sur pied												
Accessoires												
Transpalette												
Équipement salle de conférence												
Tables rondes												
Équipements divers												
Divers et imprévus												
TVA												
Total équipement mobilier												
Total général par service	1791219	52875	0	69709	367501	25127	8941	13986	2117920	499626	4946902	

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 4 531 350 F pour l'équipement des bâtiments loués à la route de Chancy 88 à Onex pour l'office cantonal de la population, la direction cantonale de l'état civil, le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité et un crédit de fonctionnement de 415 454 F pour le déménagement desdits services

Projet présenté par le département des institutions

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	82'936	551'395	270'152	491'002	491'002	491'002	491'002	491'002
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conforthermie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	82'936	135'941	270'152	491'002	491'002	491'002	491'002	491'002
Amortissements (report tableau)	82'936	135'941	135'941	135'941	135'941	135'941	135'941	135'941
Charges particulières [30 à 36] Frais de déménagement	0	415'454	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des fins, prestation en nature)	0	415'454	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyer(s))	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	82'936	551'395	270'152	491'002	491'002	491'002	491'002	491'002
Remarques :								
-								
-								
Signature du responsable financier :								
Date :								

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 4 531 350 F pour l'équipement des bâtiments loués à la route de Chancy 88 à Onex pour l'office cantonal de la population, la direction cantonale de l'état civil, le service cantonal des naturalisations et le service des passeports et de la nationalité et un crédit de fonctionnement de 415 454 F pour le déménagement desdits services

Projet présenté par le département des institutions

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut	Durée Taux	2764'545	1766'805	0	0	0	0	0	4'531'350
- Recette d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net		2764'545	1766'805	0	0	0	0	0	4'531'350
Bâtiments administratifs (compris études relatives)	50 ans 2.0%	2'012'922							2'012'922
Recettes		0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	8 ans 12.5%	751'623	1'766'805						2'518'428
Recettes		0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières		82'936	135'941	270'152	491'002	491'002	491'002	491'002	491'002
Intérêts	3.000%	82'936	135'941	135'941	135'941	135'941	135'941	135'941	1'359'411
Amortissements		0	0	134'211	355'062	355'062	355'062	355'062	3'550'622

Signature du responsable financier :

Date :